

## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION - NUMÉRO 3 001 254 186

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, qu'un permis de démolition a été demandé pour un **bâtiment complémentaire** situé au **4, 43<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) - District de Pointe-aux-Trembles**, tel qu'identifié au plan ci-contre, et le Comité d'étude des demandes de démolition étudiera la demande, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019)*.



Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, la séance du comité de démolition se tiendra à distance, le **jeudi 22 avril 2021**, à 18h30. Un enregistrement audiovisuel de la séance sera par la suite publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Toute personne peut transmettre son opposition, ses commentaires ou ses questions par écrit relativement à la demande de démolition no **3 001 254 186** du 4, 43<sup>e</sup> Avenue, au plus tard le **jeudi, 15 avril 2021, avant 23h59** de la manière suivante :

- Par courriel, en indiquant dans l'objet « **Consultation écrite – Démolition au 4, 43<sup>e</sup> Avenue** », à l'adresse suivante : [greffe-rdp-pat@montreal.ca](mailto:greffe-rdp-pat@montreal.ca)
- Par la poste, à l'adresse suivante :

**Consultation écrite – Démolition du 4, 43<sup>e</sup> Avenue**  
**Secrétaire d'arrondissement**  
**12 090, Rue Notre Dame-Est, Montréal (Québec), H1B 2Z1**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 15 avril 2021**, pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

Fait à Montréal, le 31 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Julie Boisvert

Cet avis et ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)